

*Initiatives ministérielles*

pour l'aide sociale. Cela a engendré un problème de taille en Ontario.

À mon avis, cette situation est attribuable à l'absence d'un plan d'ensemble et voilà qu'on nous demande d'appliquer d'autres coupes. Je répète que divers comités étudient ces questions à l'heure actuelle.

Je m'inquiète du manque de restructuration du programme et du manque d'orientation générale en matière financière; on se contente d'effectuer ces réductions arbitraires. Fait intéressant à noter, le Parti libéral prend exactement les mesures que nous préconisons et pour lesquelles il nous critique souvent, alléguant que nous prônons la politique de la terre brûlée, que nous n'avons pas de plan et que nous voulons juste réduire les dépenses. Il prévoit des réductions dans certains aspects d'un programme important, sans donner de précisions sur la nécessité d'appliquer de telles réductions ou sur la façon dont il procédera.

Pour vous donner une idée des montants que cela peut représenter, mentionnons que les sommes versées aux termes du Régime d'assistance publique du Canada constituent l'une des dépenses gouvernementales en progression rapide. Au cours des dix dernières années, elles sont passées de 3,4 milliards en 1984 à environ 7,7 milliards de dollars en 1993-1994. Elles devraient afficher une hausse de 5,4 p. 100 cette année. Tout le monde conviendra qu'il y a lieu de réduire ces montants.

Le nombre d'assistés sociaux s'est également accru, passant d'environ 750 000 en mars 1980 à 1,6 million de nos jours. Je signalerai de nouveau aux députés que, pendant la période marquée par des déficits énormes, des déficits structurels, des déficits constants et l'accumulation de dettes, nous n'avons pas créé d'emplois pour favoriser la croissance économique. Au contraire, nous avons cherché à la refréner et à la réprimer. Je demande de nouveau au gouvernement de réexaminer le lien qu'il voit entre une mauvaise gestion financière au niveau fédéral et la création d'emplois.

Les ministres affirment souvent qu'il existe un lien positif entre les déficits et la création d'emplois. De plus en plus, les faits nous prouvent le contraire. Les réformes envisagées devraient nous faire épargner 466 millions de dollars d'ici 1995-1996. Cela représente une somme énorme. Toutefois, je le répète, nous ne savons pas dans quelle voie nous nous engageons et nous craignons que certaines provinces soient plus pénalisées que d'autres, comme cela s'est produit par le passé. Nous voulons que toutes les provinces soient traitées de façon beaucoup plus équitable.

• (1300)

L'article 13 du projet de loi tend à modifier la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En fait, il vise à prolonger la réduction actuelle de 10 p. 100 qui s'applique aux paiements de transfert effectués aux termes de cette loi.

Pour la gouverne des députés, je précise que la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publi-

que existe, parce que dans certaines régions du pays, particulièrement en Alberta, pas seulement en Alberta, mais surtout dans cette province, les entreprises d'utilité publique sont des entreprises privées, tandis que, dans la plupart des régions, il s'agit de sociétés du secteur public. Par conséquent, les activités de ces entreprises privées sont imposables, mais pas exactement comme celles des sociétés d'État. Cela donne lieu à des inégalités que tend à compenser la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, aux termes de laquelle on remet aux provinces concernées une partie de l'impôt sur le revenu des entreprises prélevée dans les provinces où les entreprises d'utilité publique sont des sociétés privées, mais pas dans les autres provinces.

Cette loi visait à établir des règles du jeu équitables pour tous. Tout le contraire se produit lorsqu'on commence à geler ou à réduire ces paiements.

Soit dit en passant, cela remonte à 1948. Il y a longtemps qu'on a reconnu cette injustice et, depuis 1966, on rembourse aux provinces presque la totalité, soit environ 95 p. 100, des sommes qui ont été exigées des entreprises d'utilité publique. Ce n'est qu'en 1990 qu'on a commencé à vraiment bloquer ces paiements. Cela avait déjà été fait, mais on était revenu sur cette décision. Toutefois, en 1990, on a commencé à bloquer les paiements à des niveaux déterminés et à réduire le pourcentage rendu aux gouvernements provinciaux. Nous estimons que cela n'est pas juste.

C'est particulièrement injuste dans le cas de la province de l'Alberta, qui est la principale bénéficiaire. En général, les provinces gardent ces recettes fiscales, mais l'Alberta les remet aux entreprises d'utilité publique, qui sont tenues à leur tour de les remettre à leurs clients. Autrement dit, le but ici visé n'est pas de faire que la Loi de l'impôt sur le revenu entraîne une hausse du prix des services d'utilité publique dans la province de l'Alberta.

L'objet de la loi est juste, à mon avis, et le gouvernement propose de reconduire les niveaux bloqués par les conservateurs. Ce n'est certes pas pire que la situation actuelle, mais ce n'est pas une question d'équité.

J'en reviens sans cesse à cela lorsqu'il est question des paiements de transfert aux provinces et de la modification de ces paiements, que ce soit au moyen de la formule de péréquation qui est déjà visée par un projet de loi ou au moyen de modifications au RAPC ou à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Dans tous les cas, des changements sont apportés, des programmes sont mis en oeuvre sans véritable programme d'action. Ou bien on verse des sommes en imposant le moins possible de restrictions dans le cas de la péréquation, ou bien on établit un plafond dans le cas du RAPC ou de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il n'y a pas de véritable rationalisation de ces choses. Le thème qui revient constamment semble être que certaines provinces, dont la mienne, ne récoltent toujours que les miettes de ces modifications non systématiques de programmes de transferts de fonds aux gouvernements provinciaux.